

SOMMAIRE

	Pages
LES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LA COMMISSION DES LOIS	5
INTRODUCTION.....	7
I.- LONGTEMPS NÉGLIGÉS, LES HARKIS ONT BÉNÉFICIÉ CES DERNIÈRES ANNÉES D'UNE SÉRIE D'INITIATIVES DES POUVOIRS PUBLICS	9
II.- LE DROIT ACTUEL N'OFFRE PAS AUX HARKIS UNE PROTECTION PÉNALE SUFFISANTE.....	11
III.- LA PROPOSITION DE LOI VISE À SANCTIONNER LES INJURES ET DIFFAMATIONS À L'ENCONTRE DES HARKIS ET AUTRES SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE.....	13
A. LA RÉPRESSION DE L'INJURE ET DE LA DIFFAMATION COMMISES CONTRE LES FORMATIONS SUPPLÉTIVES DE L'ARMÉE FRANÇAISE.....	14
1. Le texte initial de la proposition de loi	14
2. Le texte issu des travaux du Sénat	14
B. LA POSSIBILITÉ POUR LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET DE L'HONNEUR DES SUPPLÉTIFS DE SE CONSTITUER PARTIE CIVILE.....	17
C. LES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR VOTRE COMMISSION DES LOIS.....	18
DISCUSSION GÉNÉRALE.....	21
EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE	25
<i>Article unique</i> : Sanction de l'injure et de la diffamation publiques contre les membres des formations supplétives de l'armée française.....	25
<i>Titre</i>	27
TABLEAU COMPARATIF	29
ANNEXE AU TABLEAU COMPARATIF	31
AMENDEMENTS EXAMINÉS PAR LA COMMISSION	33